

**SERVICES
COMMUNAUTAIRES
SURDICÉCITÉ**

États financiers des

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Exercice clos le 31 mars 2023

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	3
État de la situation financière	7
État des résultats	8
État de l'évolution de l'actif net	9
État des flux de trésorerie	10
Notes des états financiers.....	11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration national et au membre des Services communautaires Surdicécité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Services communautaires Surdicécité (« SCS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des SCS au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de leurs activités et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des SCS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des SCS à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les SCS ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des SCS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des SCS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des SCS à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les SCS à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 28 juin 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2023, avec données comparatives pour 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	924 \$	900 \$
Débiteurs	76	36
Total de l'actif à court terme	1 000	936
Actif au titre des prestations constituées (note 4)	154	—
Immobilisations (note 3)	16	32
Total de l'actif	1 170 \$	968 \$
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	458 \$	482 \$
Montant à payer à des organismes apparentés (note 7)	—	37
Total du passif à court terme	458	519
Passif au titre des prestations constituées (note 4)	—	139
Apports reportés		
Charges de périodes futures (note 5)	336	333
Immobilisations (note 6)	16	32
Total du passif à long terme	352	504
Total du passif	810	1 023
Actif net		
Non affecté	360	(55)
Total de l'actif net	360	(55)
Total du passif et de l'actif net	1 170 \$	968 \$

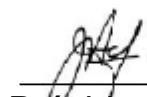
Engagements (note 11)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Présidente du conseil d'administration



Présidente du comité des finances

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023, avec données comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits		
Financement de programmes et de services par le gouvernement	7 520 \$	6 942 \$
Financement par des organismes apparentés (note 7)	242	—
Dons par des organismes apparentés (note 7)	100	100
Autres	31	56
Total des produits	7 893	7 098
Charges des programmes (notes 7 et 8)		
Soutien des accompagnateurs	7 314	6 387
Littératie	472	456
Charges liées à la COVID	—	173
Total des charges	7 786	7 016
Excédent des produits sur les charges	107 \$	82 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2023, avec données comparatives pour 2022

	2023	2022
Actif net au début de l'exercice	(55) \$	41 \$
Excédent des produits sur les charges	107	82
Réévaluation du régime de retraite (note 4)	308	(178)
Variation nette	415	(96)
Actif net à la fin de l'exercice	360 \$	(55) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023, avec données comparatives pour 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	107 \$	82 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	16	18
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)	(16)	(42)
Perte à la vente d'immobilisations	–	24
Charge de retraite (note 4)	187	146
Cotisations de l'employeur au régime de retraite (note 4)	(172)	(189)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 9)	(98)	(365)
Total – Activités de fonctionnement	24	(326)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	24	(326)
Trésorerie au début de l'exercice	900	1 226
Trésorerie à la fin de l'exercice	924 \$	900 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Objectif de l'organisme

Les Services communautaires Surdicécité (« SCS ») ont été constitués en personne morale le 27 juillet 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif* et leurs activités ont commencé le 1^{er} avril 2018. Les SCS comptent parmi les principaux fournisseurs de soutien spécialisé et de services d'urgence pour personnes sourdes-aveugles et exercent l'essentiel de leurs activités en Ontario. Les SCS s'engagent à offrir des services communautaires et des services d'accompagnateurs pour permettre aux personnes sourdes-aveugles de vivre de la manière la plus autonome possible, et à offrir des programmes de littératie et de perfectionnement des compétences essentielles à la vie quotidienne ainsi que de la formation technologique. Grâce à ces services de soutien, les personnes sourdes-aveugles et les membres de leur famille ont accès à des communications et à de l'aide et peuvent être orientées vers d'autres services communautaires. Les SCS sont un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, sont exonérés de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Comptabilisation des produits

Les SCS suivent la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent l'aide du public et l'aide gouvernementale.

Les apports grevés d'une affectation externe sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de toute provision pour perte de valeur. Les SCS n'ont pas choisi de comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité des SCS d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, et la perte de valeur est comptabilisée en charge à l'état des résultats.

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

Véhicules

3 ans

d) Avantages sociaux futurs

L'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA ») gère le régime de retraite des employés des SCS aux termes d'un accord de participation au régime de retraite. Le régime comporte un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Les salariés qui comptent plus de trois mois de service sont admissibles au volet à cotisations définies, alors que le volet à prestations définies n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2010. Les prestations du volet à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service, le nombre d'années de cotisations et le salaire moyen de fin de carrière. Le volet à prestations définies comprend le régime de base et les régimes de retraite supplémentaires.

Les SCS n'offrent pas d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

Les SCS utilisent la méthode de comptabilisation immédiate pour comptabiliser les prestations du volet à prestations définies. Les SCS

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

constatent ses obligations au titre des prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui donnent droit aux prestations de retraite.

L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels.

L'évaluation actuarielle la plus récente du volet à prestations définies aux fins de capitalisation est en date du 31 décembre 2022, et la prochaine évaluation aura lieu le 31 décembre 2025. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée en ayant recours à la méthode d'extrapolation en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le coût du volet à cotisations définies est fondé sur un pourcentage du salaire des salariés ouvrant droit à pension.

e) Ventilation des charges

Les SCS classent les charges à l'état des résultats par fonction. Les charges de soutien général sont réparties en fonction des modalités propres aux ententes de financement.

f) Charges liées à la COVID

Conformément aux exigences du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (« MSESC »), certaines charges liées à la COVID ont fait l'objet d'un suivi et d'une présentation distincts à l'état des résultats.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent les charges à payer ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Immobilisations

			2023	2022
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Véhicules	51 \$	35 \$	16 \$	32 \$
Total	51 \$	35 \$	16 \$	32 \$

4. Actif (passif) au titre des prestations constituées

L'actif au titre des prestations constituées correspond à la juste valeur de l'actif au titre des prestations constituées en excédent des obligations au titre des prestations constituées.

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées	867 \$	967 \$
Juste valeur de l'actif du régime	1 021	828
Actif (passif) au titre des prestations constituées	154 \$	(139)\$

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

L'actif du régime comprend les placements dans des fonds en gestion commune.

La variation de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées au cours de l'exercice est comme suit :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	(139) \$	(4) \$
Cotisations de l'employeur	172	189
Réévaluations comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net	308	(178)
Coût des services rendus liés au régime de retraite, montant net	(187)	(146)
Solde à la fin de l'exercice	(154) \$	(139) \$

La charge au titre du volet à cotisations définies des SCS pour l'exercice considéré était de 102 \$ (99 \$ en 2022).

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer l'actif au titre des prestations constituées des SCS sont les suivantes :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,70 %	5,55 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,55 %	5,67 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Apports reportés – charges de périodes futures

Les apports reportés sont liés au financement des charges de périodes futures et correspondent aux apports grevés d'une affectation externe et non passés en charges.

Les variations du solde des apports reportés – charges de périodes futures se présentent comme suit :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	333 \$	319 \$
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	477	29
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	(474)	(15)
Solde à la fin de l'exercice	336 \$	333 \$

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports affectés reçus pour l'achat d'immobilisations.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations se présentent comme suit :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	32 \$	74 \$
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	–	–
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	(16)	(42)
Solde à la fin de l'exercice	16 \$	32 \$

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente le sommaire des opérations et des soldes entre apparentés :

	2023	2022
a) Opérations avec l'INCA		
Produits		
Apports de l'INCA	100 \$	100 \$
Produits tirés des prestations de service pour le compte de l'INCA	242	–
Total des produits	342 \$	100 \$
Coûts des services achetés	235 \$	196 \$
Coûts des services de soutien	805 \$	756 \$
Prestations de service pour le compte de l'INCA		
Coût des services	342 \$	100 \$
b) Montant à payer à des organismes	– \$	(37) \$

Toutes les opérations intersociétés sont réalisées dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange conformément à l'entente en vigueur le 29 mars 2018 conclue entre l'INCA et les SCS, selon laquelle l'INCA, à titre de membre unique des SCS, a convenu d'offrir certains services aux SCS.

Les apports de l'INCA et les produits tirés des prestations de service pour le compte de l'INCA sont présentés à titre de produits à l'état des résultats; les services achetés, les services de soutien et les prestations de service pour le compte de l'INCA sont inclus dans toutes les autres catégories de charges présentées à l'état des résultats.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Ventilation des charges

Les charges de soutien général étaient réparties comme suit :

	2023	2022
Soutien des accompagnateurs	582 \$	571 \$

9. Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie

La variation du fonds de roulement hors trésorerie comprend ce qui suit :

	2023	2022
Augmentation des débiteurs	(40) \$	(7) \$
Diminution des créditeurs et charges à payer	(24)	(109)
Diminution des montants à payer à des organismes apparentés	(37)	(263)
Augmentation des apports reportés – charges de périodes futures	3	14
Total	(98) \$	(365) \$

10. Facilité de crédit

Les SCS disposent d'une facilité de crédit d'un montant de 250 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,25 %, qu'elle peut utiliser pour financer son fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Le montant prélevé est remboursable sur demande et est garanti par un contrat de sûreté générale qui couvre la totalité des actifs. Aucun montant (néant en 2022) n'avait été prélevé sur la facilité de crédit au 31 mars 2023.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2023

11. Engagements

Les SCS ont pris des engagements au titre de contrats de location simple. Les futurs engagements annuels minimums approximatifs en vertu de ces contrats de location sont comme suit :

2024	181 \$
2025	181
2026	181
2027	176
2028	33
Par la suite	69
Total	821 \$
